

## Compte rendu du conseil municipal Jeudi 23 Avril 2015 à 20h00

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, FILLÂTRE Rachael, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul

**Absent ayant donné procuration à** : Madame VERZENI Chantal (Procuration CAPERAN Paul), Madame ROIRAND Nathalie (Procuration BOUCON Patrick), Monsieur LAPEYRE Bernard (Procuration LASSIS Henri), Monsieur SANGAY André (Procuration BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse)

### Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, maire.

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 04 mars 2015. Aucune observation n'est arrivée en Mairie. Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité,

Monsieur **Michel NOVARINI** a été nommé secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, la rémunération de la remplaçante de Madame DAVEZAC Laetitia partie pour un congé maternité.

**Voté à l'unanimité**

### Choix de l'architecte pour la réhabilitation des bâtiments pour la future école maternelle

Après l'ouverture des plis et analyse par la commission des marchés adaptés concernant la « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des anciens locaux de la poste afin d'y installer la nouvelle école maternelle à Energie Positive de Valence sur Baïse », les trois premiers architectes du classement soit PEDRA EURL, le 23 Architecte et Atelier d'Architecture AIROLDI et BRUN ont été auditonnés.

Proposition de retenir le cabinet d'architectes « Atelier d'Architecture AIROLDI et BRUN », situé à Auch (32) pour une mission complète s'élevant à 108 000 € HT soit 129 600 € TTC.

**Voté à l'unanimité**

### Demande de subvention à l'ADEME pour la réhabilitation des bâtiments pour la future école maternelle

La Commune peut prétendre à une subvention de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées concernant les « Bâtiments économes de qualité environnementale » avec un appel à projet à déposer au 19 juin 2015.

Proposition de répondre à l'Appel à Projet de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées concernant les « Bâtiments économes de qualité environnementale ».

**Voté à l'unanimité**

### **Prise en charge du dossier de demande de subvention à l'ADEME par le cabinet ADDENDA**

Pour élaborer l'Appel à Projet de l'Ademe et la Région Midi-Pyrénées proposition de missionner la Société ADDENDA pour le montage du dossier.

**Voté à l'unanimité**

Proposition de solliciter l'Ademe Midi Pyrénées pour une aide financière afin de pouvoir se faire assister d'un bureau d'étude pour constituer le dossier de réponse à cet Appel à Projet.

**Voté à l'unanimité**

Proposition de missionner la Société ADDENDA pour la poursuite des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage actuellement suspendues pour raisons financières, afin d'aider la Commune pour mener à bonne fin le dit projet, dans une volonté de réaliser un Bâtiment à Energie POSitive (BEPOS)

**Voté à l'unanimité**

### **Adhésion de la Commune d'Ayguetinte au SPANC de Valence sur Baïse et modifications des statuts (délibération 2015-43)**

La Commune d'Ayguetinte a adhéré, par délibération, au SPANC de Valence sur Baïse. Le SIAEP de Valence sur Baïse a voté l'adhésion de la Commune d'Ayguetinte au SPANC de Valence sur Baïse, par délibération.

Proposition de donner un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Ayguetinte au SPANC de Valence sur Baïse et à la modification des statuts du syndicat

**Voté à l'unanimité**

### **Convention entre la Communauté de communes de la Ténarèze et la Commune de Valence sur Baïse pour l'accueil du R.A.M. (Relais d'Assistance Maternelle)**

Depuis le 01 avril 2015 la Commune a mis à la disposition du CIAS de la Ténarèze, la salle du sous-sol de l'accueil de loisirs Couloupitchou, un coin rangement et les toilettes du sous-sol en vue de la mise en place de l'antenne Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Afin de finaliser cette mise à disposition proposition de mettre en place une convention entre la Commune et le CIAS de la Ténarèze.

**Voté à l'unanimité**

## **Demande de subvention pour la réhabilitation du centre d'hébergement de l'oustal et l'annexe (salle de conférence) à la région et au PETR (Pôles d'équilibre Territoriaux et Ruraux)**

Le centre d'hébergement « Oustal » a besoin de travaux afin qu'il soit plus attractif, rénovation des façades (13 773.50 € HT pour l'Oustal et 5 086.20 € HT pour l'annexe), l'aménagement de la salle de vie avec un plan de cuisine (18 947.68 € HT) et une salle de conférence (5 578.00 € HT) soit un total de 43 385.38 € HT.

Dans le cadre de la réhabilitation du centre d'hébergement collectif de l'oustal et l'annexe, la commune peut prétendre à des subventions du Conseil Régional et du Pôle d'équilibre Territoriaux et Ruraux (P.E.T.R.) par l'intermédiaire du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Proposition de faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional et du P.E.T.R. et de réaliser les travaux.

**Voté à l'unanimité.**

## **Mandat de gestion aux agences immobilières pour la vente de biens communaux**

Madame le Maire rappelle qu'un terrain reste à vendre au Lotissement la Garenne d'une superficie de 896 m<sup>2</sup> (lot n°7).

Proposition de confier la vente à deux agences immobilières, Condom Immobilier et Square Habitat.

**Voté à l'unanimité**

## **Location de la salle de l'annexe de l'oustal**

Monsieur CAUMETTE, souhaite louer la partie de la salle à manger de l'annexe de l'Oustal pour y donner ses cours théoriques. En aucun cas, il n'y exercera des cours de cuisson.

Cependant, Monsieur CAUMETTE louant déjà les chambres de l'annexe pour les personnes qui reçoivent ses cours, proposition de louer à titre gracieux pendant la période de réservation des chambres la salle à manger de l'annexe de l'Oustal.

**Voté à l'unanimité**

## **Vente du camion et de l'express**

Deux propositions d'achat sont arrivées mairie :

- ✚ 1 000 € pour le camion-benne
- ✚ 100 € pour l'Express (vente pour pièces)

Proposition de répondre favorablement à ces deux propositions et de vendre le camion-benne pour la somme de 1 000 € et l'Express (vente pour pièces) pour 100 €.

**Voté à l'unanimité**

## **Modifications du tableau du personnel**

Madame le Maire expose qu'au titre de la promotion interne certains agents ont la possibilité de changer de grade au cours de l'année 2015.

- Carine CAMPILLO de Moniteur Educateur à Moniteur Educateur principal
- Claude BAQUE d'Adjoint Technique Principal 2° Classe à Agent de Maîtrise
- Stéphane MENASPA d'Adjoint Administratif 1° Classe à Adjoint Administratif Principal 2° Classe
- Damien MENASPA d'Adjoint Technique 1° Classe à Adjoint Technique Principal 2° Classe

De plus, Carine BOUSQUET, au vu de ses attributions, avaient fait la demande de changer de grade soit de passer Adjoint d'Animation 2° Classe.

Proposition de valider ces changements à compter du 01 juillet 2015 d'apporter les modifications au tableau du personnel

**Voté à l'unanimité**

## **Opération d'apprentissage de la langue occitane dans les écoles maternelles**

Dans un courrier du Conseil Général il est présenté que les deux classes de l'école maternelle ont fait part d'un intérêt pour l'initiation de l'occitan au rythme de séances hebdomadaires d'une demi-heure pour un coût annuel de 200 € par classe.

Il se pourrait qu'il existe déjà ce genre d'intervention dans l'école maternelle.

Proposition que Madame Isabelle SAPIN se rapproche de l'école maternelle pour en savoir plus sur ces interventions. Dans la négative, proposition de répondre favorablement à la proposition du Conseil Général.

**Voté à l'unanimité**

## **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'Energies et de services en matière d'efficacité énergétique, suite à la disparition du tarif jaune**

Les tarifs jaunes d'ERDF vont disparaître très prochainement.

Le Syndicat d'Energie du Gers a mis en place un regroupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y sont associés. Cet achat groupé permettrait une possible baisse du tarif.

Proposition d'adhérer au groupement de commandes du Syndicat d'Energie du Gers et de signer la convention correspondante.

**Voté à l'unanimité**

## **Décision de l'implantation des manèges pour la fête locale**

Madame le Maire rappelle que le dallage placé sur le cœur de la place de l'Hôtel de ville est en mauvais état. Par le passé les forains s'installaient sur ce dallage.

Il est souhaitable de modifier l'implantation de la fête foraine pour préserver le dallage.

Après plusieurs réunions entre la Commission Fêtes et Festivités, le Comité des Fêtes et le comité des fêtes et après avoir rencontré les propriétaires des grands manèges, il est proposé d'installer la fête foraine sur la partie goudronnée de la place de l'Hôtel de Ville.

La circulation serait fermée sur la Place (angle de la rue de la République et angle de la Grande Rue) du jeudi 18 juin, 19h00 au mardi 23 juin, 07h00.

Après discussion, le Conseil **vote à la majorité** (deux votes contre, Madame VERZENI Chantal et Monsieur CAPERAN Paul) l'installation des forains sur la partie goudronnée de la place de l'hôtel de ville.

### **Elaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE)**

Après la mise en place, lors du conseil du 23 décembre 2014, un échancier de mise aux normes pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public a été mis en place.

Il est nécessaire d'élaborer un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie).

Proposition d'adopter un tableau avec les différents travaux à réaliser sur la voirie communale classés par priorité.

**Voté à l'unanimité**

### **Décisions modificatives**

Afin de prendre en compte le reversement de l'excédent du budget annexe « Assainissement », nous devons prendre en compte l'excédent de fonctionnement (35 034.82 €) et le déficit d'investissement (5 645.14 €) du budget « Assainissement » et l'intégrer dans le résultat de la Commune.

Par conséquent, nous devons effectuer une décision modificative, qui n'affectera pas le budget voté comme suit :

- ✚ Augmentation du 002 de la Commune de 35 034.82 € soit 371 104.64 €
- ✚ Augmentation du 001 de la Commune de 5 645.14 € soit 148 119.22 €
- ✚ Augmentation du 1068 de la Commune de 5 645.14 € soit 174 724.22 €
- ✚ Diminution du 755 de la Commune de 29 300 €

Nous avons budgétisé à la baisse l'excédent reversé, 29 300 alors que le reversement était de 29 389.68 €.

Donc pour équilibrer cette décision modificative, il faut diminuer un article de 90 €.

- ✚ Diminution du 70311 (concession au cimetière) de la Commune de 90 €

De plus, le four de la cantine scolaire (1997) est hors d'usage. Au vu du prix des réparations, il est souhaitable d'envisager l'achat d'un nouveau. Cet achat n'étant pas prévu, Madame le Maire propose d'effectuer une décision modificative afin de mettre les crédits nécessaires au paiement de ce nouveau matériel.

- ✚ Diminution du 60632 (Fournitures de petits équipements) de 6 000 €
- ✚ Diminution du 61522 (Entretien des bâtiments) de 4 000 €
- ✚ Augmentation du 023 de 10 000 €
- ✚ Augmentation du 021 de 10 000 €
- ✚ Augmentation du 21578 de 10 000 €

**Voté à l'unanimité**

## Rémunération de la remplaçante de madame DAVEZAC Laetitia partie pour un congé maternité.

En début d'année une délibération avait été votée pour le recrutement des agents non titulaires pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental.

La rémunération de ce personnel se calculant par rapport à l'échelon doté d'un indice majoré inférieur ou égal à celui détenu par le titulaire du poste, au vu du profil du remplaçant.

Or, la remplaçante de Laetitia DAVEZAC en congé maternité a déjà travaillé dans la fonction publique et par conséquent possède, déjà, un indice plus élevé que celui de l'agent remplacé.

Proposition, dans le cas où la personne possède déjà un indice dans la fonction publique d'être recruter au niveau de son indice.

**Voté à l'unanimité**

## Questions Diverses

### **Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD**

Madame le Maire fait part d'un courrier sur lequel sont mentionnés les emprunts sur lesquels la Commune a accordé une garantie.

### **Monique MESTRE**

Madame MESTRE fait part de l'avancée de la mutuelle santé. Un choix sera fait très prochainement

### **Henri LASSIS**

#### Paratonnerre

Un devis est arrivé en mairie. Dans l'attente d'un second.

#### Remparts

La société ASTER a terminé le nettoyage des remparts.

#### Bois des moines.

La planche cassée a été remplacée. La Socotec doit intervenir pour le contrôle.

#### Guinguette

Un bac dégraisseur a été posé pour la Guinguette

#### Bulletin municipal

La prochaine réunion est fixée au 30 avril à 20h.

**La séance est levée à 22h00**